

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUNI 2023**

Le 13 juin deux mil vingt-trois, à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marcel MILACHON, Maire de VILLEBOUGIS.

Présents : Mesdames BAUDRIER Françoise, COLOMBERT Sabrina, Messieurs KANIAK Nicolas, MILACHON Marcel, PELISSIER Patrick, PETIT Rémi, POINCET Pascal, SIMON Bernard, SIX Etienne.

Absente excusée ayant donné pouvoir :

M. BONNINGUES Louis à M. SIX Etienne
M. MILACHON Éric à M. KANIAK Nicolas
M. MILLET Daniel à M. SIMON Bernard

Absente excusée : Mme DEBROSSE Adeline

Secrétaire de séance : M. SIMON Bernard

Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Nombre de conseillers présents : 9
Convocation adressée le 30 mai 2023

ORDRE DU JOUR

- Mission de maîtrise d'œuvre création de la future cantine,
- Devis AZIMUT CONSEILS : bornage parcelle D 965 (12 rue Chaude),
- Devis pour le repas du 15 juillet,
- Affaires diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CREATION DE LA FUTURE CANTINE

Le Maire expose le montant estimatif des travaux de création de la future cantine qui s'élève à 478 000.00 € HT.

Le Maire expose deux propositions de mission et de rémunération d'architecte à savoir :

- ✓ Atelier GZ Architectes (M. GRANDJEAN) pour la somme de 52 580.00 € HT,
- ✓ Et Architecte DPLG (M. DROIN) pour un montant de 47 800.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité Décide de retenir la proposition d'Architecte DPLG (M. DROIN) pour un montant de 47 800.00 € HT,

DEVIS AZIMUT CONSEILS : BORNAGE PARCELLE D 965 (12 RUE CHAUDE)

Le Maire expose le devis d'AZIMUT CONSEILS (géomètre) pour la division de la parcelle D n° 965 pour la création de deux lots bâtis pour la somme de 1 130.00 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité Accepte le devis d'AZIMUT CONSEILS (géomètre).

DEVIS POUR LE REPAS DU 15 JUILLET

Le Maire expose :

- ✓ Un devis de KID'ANIM de Domats pour la location d'une structure gonflable soit de type « pirate » (12 enfants maxi) pour 190 € TTC ou château médiéval (10 enfants maxi) à 180 € TTC.
- ✓ Un devis du restaurant Le Désinvolte de Domats pour la restauration au prix de 20 € par personne sans le dessert.

Le Maire propose au conseil municipal de fixer le prix du repas à 10 € par adulte et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés de leurs parents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de louer une structure gonflable de type « pirate » (12 enfants maxi) pour 190 € TTC,
- Décide de faire préparer le brunch au restaurant Le Désinvolte au prix de 20 € par personne,
- Décide de fixer le prix du repas à 10 € par adulte et gratuit pour les enfants de moins de 10 ans accompagnés de leurs parents.

Pour information : Le brunch se fera sur inscription, des flyers seront prochainement distribués.

La séance est levée à 20 h 30

Marcel MILACHON,
Maire